

Installations

En France métropolitaine, en 2023, 13 621 non-salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (première affiliation) contre 14 132 en 2022, soit une baisse de 3,6 % en 2023, après 2 années de hausse (+ 1,6 % en 2022 et + 11,2 % en 2021) et 3 années de baisse (- 6,7 % en 2020, - 3,7 % en 2019 et - 2,8 % en 2018).

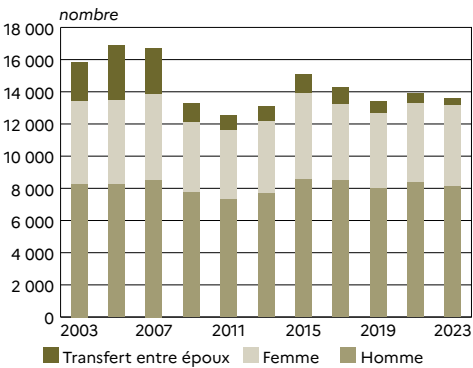
En 2023, cinq régions comptent chacune plus de 1 000 installations et représentent 63 % des installations en France métropolitaine : Occitanie (2 398), Nouvelle-Aquitaine (2 076), Auvergne-Rhône-Alpes (1 831), Grand Est (1 201), Pays de la Loire (1 079).

Hors transferts entre époux, 13 160 nouveaux chefs d'exploitation se sont installés en 2023, majoritairement en grandes cultures (20 %), en élevage bovins (19 %, dont 10 % en bovins lait et 9 % en bovins viande), en polyculture-polyélevage (12 %), en viticulture (10 %) et en maraîchage-horticulture (8 %). La pluriactivité est en augmentation : elle concerne 43 % des installés en 2023 contre 39 % en 2022 et 36 % en 2021. Parmi les nouveaux installés en 2023, 9 249 ont moins de 40 ans (âge maximal pour être éligible aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs), soit 70 % de l'ensemble des installés hors transfert entre époux. Ils s'installent majoritairement sous forme sociétaire (56 %). En 2023, la superficie moyenne des installés de moins de 40 ans est de 37 hectares (42 ha chez les hommes et 26 ha chez les femmes), 22 hectares pour les plus de 40 ans (21 ha chez les hommes et 25 ha chez les femmes).

Hors transferts entre époux, 38 % des nouveaux chefs d'exploitation installés en 2023 sont des femmes (seulement 26,5 % de l'effectif des chefs d'exploitation). Les femmes représentent 34 % des nouveaux installés avant 40 ans et 49 % après 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes : 38 % des installées ont plus de 40 ans contre 24 % des hommes.

Ensemble des installations

• De 2003 à 2023



• Selon la région en 2023

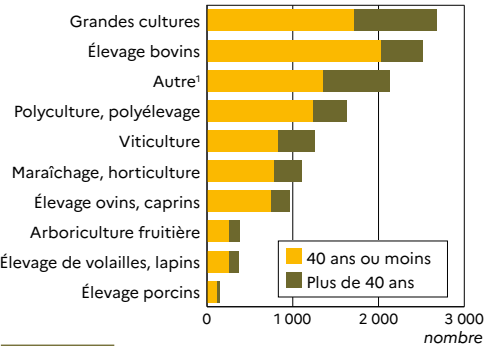
	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement ¹
	nombre	%	%
Occitanie	2 398	3,3	4,2
Nouvelle-Aquitaine	2 076	3,8	3,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 831	3,2	3,6
Grand Est	1 201	4,9	3,3
Pays de la Loire	1 079	3,2	3,3
Bretagne	949	3,3	3,1
Normandie	920	5,1	3,6
Bourgogne-Franche-Comté	871	2,1	3,3
Hauts-de-France	758	3,4	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	711	2,4	4,3
Centre-Val de Loire	576	1,7	3,0
Île-de-France	169	2,4	3,2
Corse	82	0,0	2,8
France métropolitaine	13 621	3,4	3,5

1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA. Source : Mutualité sociale agricole

Installations en 2023 - hors transfert entre époux*

• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole

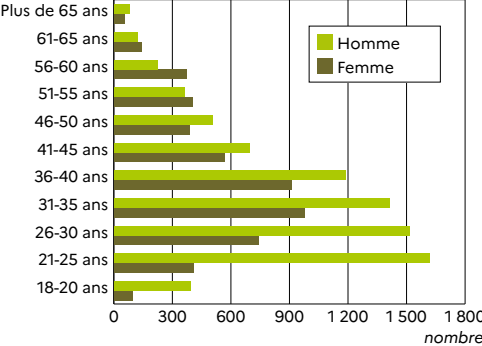


* Parmi les nouveaux installés, on distingue le cas particulier des transferts entre époux lorsque le chef d'exploitation qui fait valoir ses droits à la retraite transmet son exploitation à son conjoint, qui la dirige alors jusqu'à sa propre retraite.

1. Élevage de chevaux et activités liées, autres élevages de petits ou gros animaux, autres cultures spécialisées (pépinières, conchyliculture, sylviculture...).

Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA. Source : Mutualité sociale agricole

• Selon l'âge et le sexe



Aides à l'installation

Les aides à l'installation facilitent les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) permet de compléter la trésorerie et de financer une partie des investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de diplôme et démontrer la viabilité économique de leur projet. Jusqu'en 2017, les jeunes agriculteurs pouvaient aussi bénéficier de prêts bonifiés à l'installation (MTS-JA) qui ont été remplacés en 2017 par une nouvelle modulation de la DJA en fonction du montant total des investissements de reprise, de renouvellement et de développement inscrits au plan d'entreprise.

En 2022, le niveau des 6 000 DJA a été dépassé pour la première fois depuis plus de 15 ans. Au total, 6 069 DJA ont été accordées, pour un montant moyen de 33 120 € par DJA (après 5 242 DJA accordées pour un montant moyen de 32 290 € par DJA en 2021), soit une hausse de 827 DJA sur un an. Les montants de DJA sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région.

Au total, 201 millions d'euros de subventions publiques (État, Régions, FEADER) ont été engagés au titre de la DJA. 35 % des installations aidées en 2022 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes parmi les bénéficiaires de la DJA reste modeste, mais en augmentation régulière depuis 2018 : 25 % en 2022, 24 % en 2021, 23 % en 2020, 22 % en 2019 et 21 % en 2018. L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA est de 29 ans. 66 % des installations aidées le sont pour des exploitations en forme sociétaire. 21 % des installations aidées s'effectuent en polyculture-élevage, 46 % en productions animales et 33 % en productions végétales.

Répartition du nombre de DJA accordées

• Selon le type de bénéficiaire

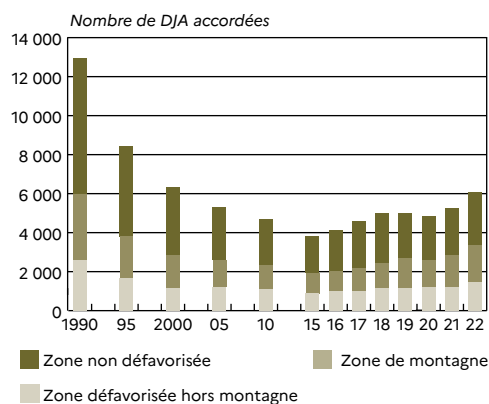
	2000	2015	2021	2022
	%			
Part hors cadre familial ¹	30	26	36	35
Part de femmes	21	19	24	25
de 18 à 24 ans	...	16	25	26
de 25 à 29 ans	...	25	27	26
de 30 à 34 ans	...	30	25	25
de 35 à 40 ans	...	29	23	23

1. L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3^e degré. Le fait de s'installer hors cadre familial donne lieu à une majoration de la DJA.

Champ : France hors Corse et DOM.

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



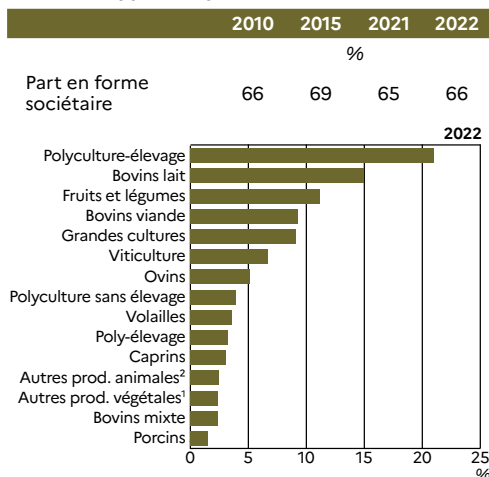
	2000	2015	2021	2022
	nombre			
Dotations aux jeunes agriculteurs	6 314	3 801	5 242	6 069
Zone de montagne	1 136	874	1 185	1 481
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 064	1 646	1 887
Zone non défavorisée	3 473	1 863	2 411	2 701
	million d'euros			
Engagement pour la DJA	105	73	170	201
Engagement pour les prêts MTS-JA ¹	///	12	///	///

1. Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs ont été supprimés en cours d'année en 2017 à des dates différentes suivant les régions.

Champ : France y compris Corse et DOM.

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

• Selon le type d'exploitation créée



1. Horticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

2. Chevaux, lapins, apiculture.

Champ : France hors Corse et DOM.

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris